

Zeitschrift:	Annales fribourgeoises
Herausgeber:	Société d'histoire du canton de Fribourg
Band:	13 (1925)
Heft:	4-5
Artikel:	Le journal de Claude Fracheboud, avant-dernier abbé d'Humilimont
Autor:	Jordan, Joseph
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-817488

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE JOURNAL DE CLAUDE FRACHEBOUD, AVANT-DERNIER ABBÉ D'HUMILIMONT

publié et annoté par JOSEPH JORDAN.

INTRODUCTION.

I. L'auteur.

Claude Fracheboud ou Frachebod naquit au début du XVI^{me} siècle en cette pittoresque cité de Gruyères, alors si animée par la joyeuse cour des comtes. Où passa-t-il sa jeunesse, où reçut-il sa première formation intellectuelle, quand entra-t-il au monastère d'Humilimont ? on l'ignore. Toutefois, il fut déjà chanoine prémontré en 1544, au temps de l'abbé Pierre Chamuffens (1537-1553). Doux et calme à l'ordinaire, il savait aussi montrer de l'énergie et de la fermeté. Ses capacités et son instruction le distinguaient de tous ses confrères. Il connaissait non seulement son patois gruyérien et son latin de cuisine, comme les autres religieux, mais encore le français et l'allemand, chose rare en nos campagnes. En son couvent, il était un des rares qui s'adonnaient à l'étude. Du reste, il possédait, déjà en 1560, quelques manuscrits du moyen âge : « Summa Pænitentiae » de S. Bonaventure, « De XII Patriachis Liber » de maître Richard de S. Victor, « Formula honeste vite a quodam Doctore edita » de S. Bernard, « Vita Norberti episcopi qui fuit praeceptor Ordinis Praemonstratensis », « Vita S. Brandini Abbatis », « Vita Theophili monachi et sociorum eius », « Visio monachi cuiusdam de altera vita ».

Ces divers livres, remontant aux XIV^{me} et XV^{me} siècles, sont les seuls qui soient restés d'Humilimont. Au temps de Claude Fracheboud, ils étaient déjà réunis en un seul volume avec une reliure en bois et en peau blanche, couverte de piqûres et avec un gros fermoir. Aujourd'hui, ils figurent honorablement dans la collection des Manuscrits de la Bibliothèque cantonale de Fribourg¹.

Pris par quelque goût littéraire et artistique, le bon religieux fouillait à ses loisirs de vieux documents dans les archives de son abbaye. Cela ne l'empêchait nullement de s'intéresser aux faits saillants de son milieu et de son époque. Aussi, entre 1561 et 1571, il composera son journal.

Toutes ces préoccupations d'ordre supérieur ne gênèrent pas son remarquable sens des affaires. Il resta toujours un homme pratique, se mouvant à son aise dans les questions de réparations, de construction, de finances.

Enfin, par son sérieux et sa piété, il faisait un contraste frappant avec quelques autres moines turbulents et même dévergondés.

Humble, actif, il resta simplement dans le rang, soumis aux abbés Chamuffens (1537-1553) et Duding (1553-1565). Ainsi, le 28 juillet 1564, le Chapitre conventuel élut prieur Jean Chollet qui lui était en tout point de beaucoup inférieur.

En 1565, lors de la vacance abbatiale, les Prémontrés prièrent les magistrats de Fribourg de ne plus leur imposer un étranger comme ce fut le cas pour Girard Duding, curé de Sâles, mais de leur présenter l'un d'entre eux. Depuis 1536, depuis la suppression de l'abbaye du Lac-de-Joux (Vaud), maison-mère d'Humilimont, depuis le départ des évêques de Lausanne, le gouvernement prenait leur place et intervenait dans les affaires des monastères.

Au mois de mai 1565, l'avoué du couvent Krummenstoll vint assister à l'élection. Trois des moines donnèrent leur voix à Claude Fracheboud, les quatre autres nommè-

¹ Bibliothèque cantonale de Fribourg : Manuscrits L 3.

rent le prieur Jean Chollet. Là-dessus Messeigneurs de la capitale refusèrent la ratification et imposèrent Fracheboud qu'ils estimaient le plus digne, le plus capable, le plus imprégné de l'esprit religieux, le plus apte à la direction de la maison. Un simulacre d'élection à l'unanimité couvrit cette ingérence, forte mais salutaire, du gouvernement de Fribourg.

Le règne du nouvel abbé, dans les circonstances particulièrement difficiles où il s'écoula, fut des meilleurs. Au point de vue financier, avant son avènement, c'était le plus complet désordre. En 1561, les dettes s'élevaient à 2787 florins (c'est-à-dire de 40 à 50 000 fr.). Avec son sens remarquable des affaires, Fracheboud parvint à assainir la situation. Tout d'abord, il augmenta les recettes soit en retirant exactement toutes les redevances, soit en élevant les locations des montagnes des Audèches et de Tissinévaz (Gruyère). Alors qu'en 1559 le couvent percevait en argent 1150 florins, en 1569 il encaissait 1683 florins. Par ailleur, l'abbé n'enfla pas trop les dépenses. Au lieu de boucler par des déficits, comme auparavant, les comptes soldèrent par de petits bénéfices, par 118 florins, par exemple, pour l'exercice 1568-1569. En 1569, la dette se trouva tout à fait amortie. La comptabilité devint claire, nette, détaillée. Auparavant, elle indiquait seulement les dépenses en argent. Maintenant, elle détaillait toutes les recettes en numéraire comme les cens, les lods, les locations de montagnes, les ventes de blé, de bétail, comme aussi en nature : dîmes et impôts directs sur les céréales, récoltes des granges ou domaines de l'abbaye. Bien plus, elle signalait encore jusqu'aux plus menues dépenses. Aussi ces comptes projettent-ils une vive lumière sur la vie intérieure du monastère.

Tout en suivant une stricte économie, Fracheboud entreprit de nombreuses réparations à tous les bâtiments alors passablement délabrés.

Enfin, il essaya d'enrayer la décadence religieuse et morale de son couvent. Malgré tout son zèle, il ne put don-

ner une vocation à ceux qui n'en avaient pas, ni imposer une règle à ceux qui n'en voulaient pas. Au moins, empêcha-t-il de se renouveler les scandales qui avaient donné à l'abbaye de Marsens une si triste renommée.

Le dévoué et généreux abbé mourut victime d'un accident, le 12 août 1572. Heureusement, il laissa à la postérité son « Journal » simple, mais intéressant.

II. Le Manuscrit.

Le manuscrit appartient aux Archives cantonales fribourgeoises et porte la cote : Collège ou Humilimont A 35. Il provient du monastère des Prémontrés d'Humilimont. Les Pères Jésuites, mis en possession des biens de cette abbaye en 1580, le recueillirent avec tous les autres parchemins et papiers et le gardèrent dans les archives de leur collège jusqu'en 1848.

C'est un cahier de 9 feuillets seulement, formés de feuilles de papier in-folio repliées par le milieu. Comme couverture servent deux feuillets de parchemin arrachés d'un gros manuscrit relié de la fin du XIII^{me} siècle, vraisemblablement d'un ouvrage théologique.

Au recto de la couverture, dans la marge, l'auteur écrivit : « 1561 Rich in mut, arm in gutt (sa devise) Frachibo Jesus Maria Hilliff », puis plus loin « Frater Claudius Frachebodus ».

Au verso de la couverture, il dessina en haut les armes d'Everdes, en bas, il mit une autre devise en latin : « In Domino confido Frachiboz », puis des armoiries et la date 1561.

Le manuscrit lui-même se trouve brusquement interrompu au bas du neuvième feuillet de papier. Au recto du second feuillet de couverture, l'auteur écrivit en haut : « Appartient a moy frere Claude Frachiboz de Gruyere « religieulx de Marsens escript de sa main en ladicte abaye, « id. »

« Item au moys de janvier lan 1571, coustoit ung sal-lanion de sel 13 groz sul le plus ».

Puis il remit, grossièrement esquissées les mêmes armoiries, qu'au bas du premier feuillet de couverture, probablement les siennes. En bas, il inscrivit encore une fois sa devise : « Rich in mutt und arm in gutt Bruder Gladys Frachebo ».

Au verso de ce dernier feuillet il écrivit : « 1561. Frère Claude Frachiboz, Abbé de Marsens. »

Le manuscrit est en demi-cursive française du XVI^{me} siècle. Tout le long, se trouvent quelques annotations marginales, de deux écritures cursives différentes, faites vraisemblablement entre la fin du XVI^{me} et la fin du XVII^{me} siècle, par des Pères Jésuites du Collège.

III. Journal.

*Jesus Maria
Au nom de Dieu. Amen.*

Lan nostre Seigneurs Jesus Christ mille C et XXXVI fût fundee nostre maison et cloystre de Humilismont alias de Marsens en lhonneur de Dieu le createur et la benoicte Vierge Marie sa digne mere et saint Marthin evesque et de saint Augustin docteur. Laquelle apres Dieu fut fundee par les nobles et puissants seigneurs de Chastelfolliet en Marsens la ville, partis et dessendus de la noble maison et chasteaulx de Everdes. Et est fundee ladicte cloytre et maison entre les deux Riaux apelles le Gerinioz et laultrre les Versannes avecq toutes les terres, boys, raspes dans ycelles deulx mittes assavoir les deulx Riaux enclu tout nostre village apelle Chesaulxperet¹ avecq mixte mere impire et omnimode juridiction, bans et clames ; et personne ne doivge [= doive] pasturer ny couper bois dans ycelles limites command ce constez per la lettre de donation et fundation faicte per les seigneurs

N.B. Abréviations : A.C.F. = Archives cantonales fribourgeoises.

Humil. = Fonds d'Humilimont ou du Collège.

¹ Hameau de la commune de Sorens (cant. de Fribourg).

fundeurs de Chastelfolliet en presentce de reverend seigneur Monseigneur Guido¹ evesque et prinpe de Lau-sanne et Georserme seigneur de Arconsier² et les seigneurs barons de Pont devant Avript³, repscue et signee per Bartholome de Staviaco notaire, le XXX jours de janvier M^o C^o XXXVI⁴.

Item nous ont dones les sus nommes fundeurs le pasturage pour nostres bestes et nostre alimenter et bu-chilliez avecq les villages et communaultes de Marsens, de Sorens et Riat la ville⁵.

Item monseigneur Rod. de Everdes chevalier a donne a la dicte cloytre de Marsens son alimenter et affoyer en tous ses boys et ausi a donner le diesme de Sorens avecq le muys de froment causand le fort [= four] dudit Sorens⁶.

¹ Guy de Merlen (1123-1143).

² Jocerin, seigneur d'Arconciel, pas connu par ailleurs.

³ Ulric, seigneur de Pont, vicomte d'Ogoz.

⁴ L'abbé Fracheboud a tiré tous ces renseignements, comme il le dit du reste, de la Lettre de Fondation du couvent prémontré d'Humilimont. Ce document A.C.F. Humil. A. 1, 2, 3, fut déjà publié dans le *Solothurner Wocherblatt* de 1827, p. 453, par le P. Schmitt, dans le *Mémorial de Fribourg* II, p. 236, par Zeerleider : *Urkunden für die Geschichte der Stadt Bern* I, p. 75. C'est une notice, une relation rédigée par un notaire, qui remplace probablement la charte de fondation.

Le monastère fondé, comme le racontent le Journal et d'autres documents, par les trois seigneurs de Marsens, fut organisé par l'abbaye-mère du Lac-de-Joux (Vaud) (1126-1536). Pour se renseigner sur son histoire, on peut consulter : le *Mémorial de Fribourg* tome II, p. 228-230 par le P. Martin Schmitt ; Reichlen François : *Notice sur l'Abbaye d'Humilimont*, « Revue de la Suisse catholique », 29 ; enfin notre ouvrage : *L'abbaye prémontrée d'Humilimont* (1137-1580) qui paraîtra dans les « Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg ».

⁵ Ce renseignement vient aussi de la Lettre de Fondation, A.C.F., Humilimont A 1, 2, 3.

⁶ La famille d'Everdes qui dirigeait cette contrée et à laquelle se rattachaient les fondateurs, fut la principale et constante bienfaitrice du couvent. Rodolphe d'Everdes fit ces donations en 1328 et 1333, cf. : A.C.F., Humil. G. 19 et 7. On pourra, concernant ces

Item la maison de Grangetes a donne tout nostre mas de terre que avons a Molettes avecq toutte jurisdiction excepte des extrangiers passants¹.

Item nous a done le conte et duc de Savoye nostre alimenter en tous ses boys du Piat et en Neremont².

Item aussi le seigneur de Wauruz en tous ses boys par commandement du duc de Savoye³.

Item le conte Pierre seigneur de Gruyere a donne a la devant dicte egliese de Humilimont alias de Marsens son alimenter en tous ses boys jusques a une eau apelle Larbewy [= l'Albeuve]⁴.

Item monseigneur Guido evesque de Lausanne nostre reverend seigneur a fonde et donne nostre alimenter en

seigneurs, consulter : J.S. Dey : *Chroniques d'Everdes et de Vuippens*, Mémorial de Fribourg, t. II.

¹ En réalité le domaine ou la Grange de Molettes (près de Vaulruz) fut donné en sa majeure partie par le sire Guillaume de Maules A.C.F. Humil. A 4, C 1. La famille noble de Grangettes dut être constituée par les descendants directs ou indirects des seigneurs de Maules dont le nom disparaît dès le milieu du XIII^e siècle. A consulter également A.C.F. Humil. H 26 et 36, Nécrologe d'Humilimont (A.C.F. Grosses de Marsens 64) aux 11 et 12 janvier et 21 octobre.

² En 1316, Louis de Savoie, baron de Vaud, étendit sa domination sur Vaulruz. Il acheta cette seigneurie des sires de Blonay, mais il l'inféoda à Mermet sire de Blonay... Durant un siècle au moins les comtes seront de gentils voisins et de généreux amis d'Humilimont. Ici il s'agit de la donation du comte Louis de Savoie (A.C.F. Humil. D 7a), en mai 1336. Ces forêts du Piat et du Niremont se trouvent au-dessus de Semsales.

³ Le comte Louis de Savoie renouvela ce droit en 1341 et donna des instructions plus précises au seigneur, bailli de Vaulruz (A.C.F. Humil. D 6 et 7a, H 35).

⁴ Les comtes de Gruyères exercèrent leurs libéralités envers Humilimont jusqu'à la fin du XIV^{me} siècle, cf. : Hisely : *Histoire du comté de Gruyère*, M. D. R. (« Mémoires et documents de la Soc. d'Hist. de la Suisse romande »), t. X. Il s'agit ici des donations du comte Pierre III de décembre 1309 et de février 1320, cf. : A.C.F., Humilimont N 5 et 18, K 5, N 4.

tous ses boys avecq celuy qui est apelle le boys de Montauberth¹.

Item les seigneurs de Wypens ausi en leurs boys et ausi en la Trochy dame Alyx².

Item messieurs nostres magniffiques et redoubtés princes seigneurs de la ville de Fribourg, peres et gardiens de nostre abbaye, ayant veu et entendu la lettre de fundation faicte par les seigneurs fundeurs de Chastel-foliet a Marsens la ville faicte le 13^e de janvier lan M.C.XXXVI et ausi plusieurs aultres tiltres de donation et dachet [= d'achat] par les seigneurs abbez et religieulx et ausi les indominys et privilieges que avons les nous ont ratifiees et confirmees³.

Item nous ont laise nostre pardt que avions sus toutes les jeurs [= joux, forêts] de Piat et de Neremont avecq toutes les communaultes assavoir Buloz, Wadens, Vauru, Riaz, Charlens, [= Echarlens], Marsens, Wypens, et Gu-mufens. Et monsieur le secretaire Grunel [= Gurnel] de Frybourg a repceu [= reçu] toutes les lettres entre nous les religieulx et les communaultes devant nommes causand lesdit boys du Piat, et ce a este fait par commandement

¹ Cf. : A.C.F. Humili. A 1, 2, 3, C 1, Nécrologe, au 27 juillet. Montaubert se trouve au-dessus de Riaz.

² Au cours du XIV^{me} siècle, la famille d'Everdes-Vuippens se divisa en deux branches : celle de Vuippens et celle d'Everdes.

Les seigneurs de Vuippens ont ratifié les libéralités de leurs ancêtres. Toutefois, nous n'avons trouvé aucun document spécial concernant ces deux donations. Peut-être ont-ils disparu.

³ L'abbaye s'orienta vers la ville de Fribourg, depuis les guerres de Bourgogne, comme ses voisins du reste. La seigneurie d'Everdes tomba aux mains de cette ville en 1475, les dynastes de Vuippens devinrent ses combourgeois et alliés. Aussi Humilimont acquit la bourgeoisie de Fribourg en 1482 et accepta son avouerie. Messeigneurs de la capitale qui, au cours du XVI^{me} siècle, prirent la place des évêques de Lausanne à Bulle, des ducs de Savoie à Vaulruz et des comtes de Gruyère confirmèrent au couvent ses anciens droits (A.C.F. Humilimont, N 7, Ratsmanual). Le chancelier Gurnel donna deux confirmations de la Lettre de Fondation (A.C.F. Humilimont A 3).

de Messeigneurs nous princes et enbasadeurs comis pour les dict boys, primierement monseigneur Petermand Clery advoyer de nostre dicte cloystre de Marsens¹ et seigneur Hans Reiff et seigneur Frantz Gribollet et noble Nyclaux de Perromand tous conseilliers de la ville de Fribourg².

Frère Pierre Chamuffens, humble abbe dudit monastère³ a faict faire lan 1544 lungletta [= la flèche, l'onglette] du chlochie [= clocher] par la main de maistre Jasque Gavet demourant à Fribourg, pour le prys de quatre cents florins de Savoye. Le chert [= char] du vin coustoit lan que dessus XXXIII escus, le sac du blef [= blé] quatre escus, le sac davene [= d'avoine] X ffl. [= florins]⁴.

Item plus a faict faire ledict seigneur abbe Chamuffens le levire [charpente] dessus la conlumbiere et couvry de tyollaz [= tuiles].

Item a faict couvry tout le dormitorium.

Item plus a faict faire la levire de dessus, la sale du bleff et du refaictieux et couvry de tyollaz lan 1543.

Item a faict couvry ledict seigneur abbe la maison de la grange dessus avecq lavantey [= l'avant-toit] dycelle grange⁵.

¹ Pour s'occuper spécialement d'Humilimont, Messeigneurs de Fribourg désignèrent un avoyer ou avoué. Le capitaine Cléry remplit cette charge en 1559, en tout cas pas avant 1558, car en 1557 c'était François d'Affry, pas après 1562, car c'était Krummenstoll. (Cf. : A.C.F. Manuaux au 12 mars 1557 et en février 1562.)

² Cf. : A.C.F. Humilimont, N 7, c'est un acte du 13 novembre 1559.

³ Pierre Chamuffens, originaire de Marsens, selon toute vraisemblance, après avoir été quelques années simple chanoine au monastère, devint abbé en 1537 et dirigea la maison jusqu'à sa mort en 1553. Hélas, il se distingua par sa vie scandaleuse, mais Fracheboud n'en dit pas mot. Toutefois, il répara de nombreux bâtiments fort délabrés.

⁴ Ces indications concernant le prix des denrées sont très intéressantes. Du reste, les prix variaient énormément suivant les récoltes.

⁵ La Grange de dessus est la ferme actuellement dénommée

Item fit fondre l'edict seigneur abbe la pittite cloche de lesglise [= l'église].

Item a reffaict l'edict seigneur Chamuffens la maison des seigneurs fundeurs de Marsens, appele Chasteau-Folliet, lesquieulx sont descendu de Everdes et ont fonde la clostre lan 1136¹.

Item le pra apelle « Desub Sorens » fut achete au nom de la clostre de Marsens lan 1547 par ledict abbe Chamuffens de noble Cristoffe Pavillard burgermeister et conseillier de la ville de Fribourg, a luy remis par Meissieurs par edict de noble Pettermand de Wyppens. Et Messieurs lon Ihue [= l'ont lue] en plein Conseil et estoit nostre advoyer seigneur List. La lectre est envers monseigneur le secretaire Clery de Frybourg ou envers Franz Gapain [= Gapany] notaire².

Item le pra apelle Pepin sus Sorens fut achete pour la maison par ledict feu monseigneur Chamuffens de lavoyer de Luzerna a eux remis par meissieurs par edict faict lan 1551 et estoit nostre advoyer seigneur Gurichnisz dudit Fribourg³.

Le 29^e de novembre lan 1553 est alle ledict venerable seigneur abbe Chamuffens de vie a trespas [= à trépas] lequel a este abbe lespace de 16 ans⁴.

Item le 9^{me} de decembre lan 1553 fut ordonne par

l'Abbaye, sur la hauteur, au-dessus du Gérignoz. Là du reste, se trouva durant environ 30 ans (1137-1167), le premier couvent des Prémontrés.

¹ Cette maison forte des anciens sires de Marsens, donnée à Humilimont au moment de la fondation, était située derrière la chapelle actuelle du village de Marsens. Depuis cette réparation ou reconstruction, on n'en a plus de mention.

² Les archives d'Humilimont renferment un acte de vente daté non de 1547, mais du 2 juillet 1549, cf. : A.C.F. Humilimont G 12 et 30.

³ L'acte d'achat et de vente a probablement été perdu.

⁴ Remarquons que Fracheboud s'abstient de porter un jugement quelconque sur la vie de cet abbé, comme du reste aussi des autres religieux.

messieurs dumpt [= dom] Girad Dudin cure de Sales, seigneur abbe de Marsens¹.

Item le 2^e jour de avript lan 1557 et [= est] alle a Dieu frere Amey Capt, prieux.

Item le 22^e jour de juing lan 1557 morut Francoys Grymaudi².

Lan 1555 fut seigneur Anthony Kromenstol premier balif [= bailli] en Gruyère au nom de messieurs de Fribourg³.

Item le 24^e de may lan 1558 fut conu en conseil par devant meissieurs causand les indominys [= les endominures ou réserves domaniales du couvent] de la maison contre cieulx [= ceux] de Wypens] et estoit nostre advoyer seigneur Frantz Dapvri [= d'Affry]⁴.

Item la lettre contre cieulx de Riaz causand la joux de Montauberth alias Pra Fillioz est au manual de messieurs repuse [= reçue] par le secretaire Gurnel lan 1558, est [= et] estoit nostre advoyer seigneur Frantz Davript⁵.

Item lan 1559 nous ne humes [eûmes] puent [= point] darens [= harengs], il custoyent [= coûtaient] en Gesnesve X d. [= deniers] bon⁶.

¹ L'abbé Dudin, curé de Sales fut choisi par Messeigneurs en raison de sa fortune. Ils pensaient qu'il remonterait les finances du couvent. Mais il n'en fut rien. Sa mort, et surtout sa succession, provoquèrent de nombreuses difficultés entre ses enfants et le monastère. Il mourut le 16 mai 1565 ; cf. A.C.F. Manual du Conseil au 7 décembre 1553, au 17, 21 et 28 mai 1565.

² Ce chanoine est célèbre depuis la visite du duc de Lignitz à Marsens : alors on pénétra dans sa cellule et on y renversa le lit. Cf. A.C.F. Manual du Conseil au 14 janvier 1552.

³ Fracheboud s'intéressait beaucoup à Gruyères sa patrie. Cf. : G. Castella, *Histoire du Cant. de Fribourg* (Fribourg 1922), p. 320-321.

⁴ et ⁵ Les religieux de Marsens eurent souvent des contestations avec leurs voisins de Vuippens et Sorens. Cf. : A.C.F. Manual du Conseil au 24 novembre 1558 et 21 avril 1559.

⁶ Ces détails offrent quelque intérêt au point de vue de l'histoire économique. Par harengs, il entendait assurément les petits poissons en général.

Lan 1559, le 27 febvrier parti frere Alemand Pittet cure de Wippens avecq Jhan Machere pour aller a monseigneur saint Jacques en Galice ¹.

Item lan 1558 fit refaire monseigneur labbe Girard Dudin le orogluge [= l'horloge] ².

Lan 1558 je couvri ma chambre.

Lan 1559 fut faicte la rua [= la roue] du molin.

Lan 1559 fut couverte la maison Daugoz [= d'Ogoz] ³.

Item le 10^e jour de avript lan 1559 fut levee la maison a Marchand desus Chastelfoliet.

Le 13^e jour davript lan 1559 morut monseigneur Daulterive [= d'Hauterive] Grybolet ⁴.

Item le 26^e jour de avripl lan 1559 furent messieurs assavoir noble Frantz Davrie nostre avoyer, seigneur Reiff borsier, seigneur Frantz Gribollet banderet, seigneur Bastiend Veliard, sus le different dentre cieulx de Wippens et la maison et les abitans de Chesaullxperret communaulte de Sorens pour les pasturages de Chesaullxperret et fundation de la maison. Lesquieulx de Vuypens furent condanes contre la maison et fut mise la boyne [= peut-être la borne?] par lesdicts seigneurs et princes au bas de la chenevere [= chenevière, champ de chanvre] de la maison au desub

¹ Les pèlerinages de St-Jacques de Compostelle (Espagne) étaient fort célèbres et très fréquentés, déjà depuis la fin du IX^{me} siècle.

² On ne sait s'il s'agit d'un cadran solaire ou d'une horloge à poids.

³ La maison d'Ogoz se trouve encore actuellement au vignoble de Rueyres-Ogoz, au-dessus de St-Saphorin (Vaud). Les Prémontrés organisèrent cet établissement dans la seconde moitié du XIII^{me} siècle, ils l'appelèrent d'abord maison de Rueyres. Cet édifice servant à l'exploitation des vignes était alors si délabré qu'il exigea de nombreuses réparations jusqu'au début même du XVII^{me} siècle.

⁴ Humilimont s'intéressait à l'abbaye d'Hauterive, sa contemporaine, et entretenait avec elle d'excellents rapports. L'abbé Gribollet régnait depuis le 27 novembre 1535. En réalité, il mourut le 28 mars 1559.

du melier. Gapani et Vyoneti repurent la lettre par ensemble¹.

Item le 13 davrip lan 1559 fut faicte la paix entre le roy Henry et le prince de Savoye et luy fut donnee la soeur dudit roy Henric².

Item le 11 jour de juing mit Petermann Picton de Frybourg labit.

Item le 14 jour de juliet lan 1559 fut monseigneur le capitaine Clery nostre advoyer et le seigneur Reiff, seigneur Frantz Griboulet et le seigneur Gurnel secretaire, tous de Frybourg furent voir la boyne au bas de Chenevere³.

Item le mesme jour que dessuz ilz firent commandement au chastellain de Everdes et Wipens de donner le serement a deulx hommes de bien pour estre musilliers, pour garder nous boys assavoir tout lo Girinioz et Chaude Cave et tout Pipin⁴.

Item fut commandee la proteste pour la maison envers monseigneur le secrétaire Gurnel, causand les jeours [=joux] et boys du Piat et de Neremont, 1559 14 julliet⁵.

Item le 9 de juliet lan 1559 moru le roy Henri⁶.

Lan 1559 fut faicte la chambre des pidances et la fenestre et furent menes les lan [= planches] par les religieulx.

¹ et ³ A.C.F. Manual du Conseil au 21 avril 1559. C'est la seule trace de toute cette affaire.

² A Humilimont on eut un écho de la fameuse paix de Cateau-Cambrésis. Mais ce traité est du 25 avril et non du 13. Cf. : Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*, tome IV, p. 131-132.

⁴ Ce petit fait montre l'emprise de Fribourg sur les droits seigneuriaux du monastère. Autrefois, c'était l'abbé ou son châtelain qui recevait le serment des mussiliers ou garde-champêtres, maintenant c'est le bailli d'Everdes-Vuippens.

⁵ En été 1559, Fribourg donna les Joux-Noires ou forêts du Piat et du Niremont aux habitants de Bulle, Everdes, Vuippens et Vuadens. Humilimont réserva ses droits de coupage, ce que le gouvernement reconnut par acte du 3 novembre 1559, cf. : A.C.F. Humilimont, N 7.

⁶ Fracheboud, mentionne ici la mort tragique du roi de France Henri II, survenue non le 9 mais le 10 juillet 1559.

Item le 10 jour de octobre lan 1559 ce [= se] tua Cristoffle Ginilliod de Buloz.

Le 11 de octobre lan 1559 fut levee [fut posée la charpente] la maison de Gaspert Thoma des Versannes laquelle estoit estee bruslee.

Le 26 de octobre lan 1559 lesvesque [= l'évêque] confirma le peuple a Buloz¹.

Le dernier jour de octobre lan 1559 ce tua Luys Romanens.

Item le 3 jour de novembre lan 1559 fut passe et congnu par Conseil a Fribourg a lencontre du chastellein de Vuypens (en note : Bernard Mertz) et la communaulte dudit Vuypens la possession de Chesauperret et pour les bans et clames qui ce feroent [= se feraient] dans les (sic) limitets de nostre fundation et estoit nostre advoyer monseigneur de Clery².

Item le premier jour de mars lan 1560 on commansa a refaire le chasteau de Corbieres autrefois a monseigneur le conte de Gruyere et estoit chastelan Hans Weck³.

Le 23 de mars lan 1560 fut clos le marêt [= marais].

Lan 1560 se neya Jhan Souvey de Corbieres au moys de septembre.

Lan 1560 le chert de vin coustoit XVII escus.

Item ledict an le pot de vin coustoit 4 groz.

¹ Ce ne fut pas l'évêque du diocèse, Sébastien de Montfaucon, réfugié en territoire savoyard, mais son suffragant Jean Peron ou Peroni. Ce dernier fit les visites pastorales en 1559 et 1560. Cf. : *Mémoires historiques sur le Diocèse de Lausanne*, par le P. Martin Schmitt, Fribourg 1859, t. II, p. 389.

² Il s'agit ici d'un petit procès concernant le droit de parcours, Jean de l'Abbaye avait mené paître du bétail sur un des clos à Chesauperret qu'il tenait du monastère. Le lieutenant du châtelain le condamna. Humilimont recourut et, comme on peut le voir ici, eut gain de cause auprès de Messeigneurs. Cf. : A.C.F. Grosses de Marsens 56, p. 207.

³ Cf. : Archives de la Soc. d'Hist. du cant. de Fribourg, tome IX (2^{me} livraison). Peissard, *Histoire de la seigneurie et du bailliage de Corbieres*, p. 412.

Item le 15 de decembre lan 1560 espousa Jasques Morand de Gruyere Jennette Frachiboz dudict Gruyère ¹.

Item le 7 de janvier lan 1561 furent condamnes le gouverneur de Sorens et Girard Bay et Gerard Gobet par devant messeigneurs en Conseil causand les boys et estoit abbe frere Gerard Dudin cure de Sales et nostre advoyer monseigneur le capitaine Clery ².

Le 9 de mars lan 1561 fut commandee mon curtil [= jardin] devant ma chambre de Gisiney.

Le 6 de mars lan 1561 furent de reschieff [= de nouveau] condamnes cieulx de Sorens contre la maison causand les boys et pasturages ³.

Item le 4 de avrip lan 1561 fut reconfirmee la foy par Messieurs en toutes leurs terres ⁴.

Le 9 de janvier lan 1561 furent les grands pardons ⁵.

Lan 1561 fut faict le bouffet des lettres et estoit abbe frere Girard Dudin ⁶.

Item le 6 de mars l'an 1561 fut commandee de reschieff la lettre causand le Piat et le Neremont, et estoit nostre advoyer monseigneur Clery et secretaire Gurnel ⁷.

¹ C'est le mariage d'une parente, peut-être de la sœur de l'abbé Fracheboud.

² Cf. : A.C.F. Manual du Conseil, au 18 décembre 1560.

³ Cf. : A.C.F. Manual du Conseil, au 7 mars 1561.

⁴ Il s'agit ici du renouvellement des professions de foi catholique, dont l'essai fut tenté pour la première fois en 1524. Cf. : G. Castella : *Histoire du Canton de Fribourg*, p. 237 et s.

Holder : Les professions de foi à Fribourg au XVI^{me} siècle, Arch. de la Soc. d'hist. du cant. de Fribourg, VI, 2^{me} livraison, p. 206-207.

⁵ Les grands pardons étaient des exercices religieux comprenant confession, communion, visites de l'église afin de gagner des indulgences.

⁶ Ce buffet des lettres devait être une armoire contenant les principaux parchemins et documents de l'abbaye.

⁷ Nous n'avons trouvé aucun autre document concernant cette affaire.

Le 13 avrip lan 1561 mit frater Anthyno Regnaulx labit ¹.

Item le 14 davript lan 1561 fut faict ordonnance que preste [= prêtres] ny gens de lesglise gardisent femmes suppettes [= suspectes] avec eux ².

Item le 10 de juing lan 1561 furent condamnes cieulx de Bellegarde causant la montagne de Oberra ³.

Item le 16 de juing l'an 1561 furent condamnes cieulx de Sorens causant les bois et furent Messeigneurs de Frybourg assavoir nostre avoyer seigneur Clery, seigneur Krumenstol, seigneur Reynaulx, seigneur Griboulet, seigneur Pancratz, seigneur Praromand, seigneur Grunel [= Gurnel] lesquel condamnèrent cieulx de Sorens vou [= vu] qui navoent [= n'avaient] puent [= point] de lettres ⁴.

Item le 26 de juing lan 1561 fut faict le molin avecq la muralie et estoit abbe frere Girard Dudin, frere Jhan Choleti, frere Pierre des Choz, frere Zeburg Savari, frere Claude Frachiboz, frere Petermand Pitton, frere Anthoyne Reignaulx ⁵.

¹ Ce Père prémontré, Antoine Reinaud ou Regnaulx resta au couvent jusqu'à sa suppression en 1580. A ce moment, il fut au nombre des trois chanoines pensionnés qui séjournèrent dans leur ancien monastère, tout en s'y comportant assez mal.

Cf. : J.-J. Berthier : *Lettres de Jean-François Bonomio nonce apost. en Suisse... à Pierre Schneuwly et aux magnifiques seigneurs de Fribourg* (1579-1586), Fribourg 1834, p. 78-80, 89-91, 99-102.

² Fracheboud signale cette mesure avec une indifférence merveilleuse comme si elle ne concernait pas son monastère. Pourtant Humilimont se trouvait dans la plus complète décadence. Déjà depuis 1528, Fribourg lui envoya spécialement des avis analogues, en termes très énergiques. Le chroniqueur ne dit rien, ni en bien, ni en mal. Cf. : A.C.F. Manuaux du Conseil, p. ex. au 14 nov. 1528, au 12 déc. 1555, Missivenbuch au 23 juillet 1560.

³ Entre 1179 et 1232 Jean II de Strettlingen donna cette montagne d'Oberra, sise au-dessus de Bellegarde, probablement Oberboden, près de la Combifluh. A.C.F. Humil. A 5.

⁴ C'est la fin du procès commencé en mars. Cf. : A.C.F. Manuaux du Conseil au 19 mars 1561.

⁵ Fracheboud nous donne ici les noms des 7 religieux de son

Item le 5 jour de juliet lan 1561 tombirent a 2 heures apres midi grosses gresles plus grosses que cocques [=noix] et fuismes destruyct de grannes [= graines] et trovismes de pingeons [= pigeons] morts ¹.

Item le 9 de juliet lan 1561 furent monseigneur le chevalier Clery nostre advoyer et monseigneur labbe Gerad et le chastelain de Buloz et plusieurs gens de bien sus le different entre cieulx de Riaz et la mayson, assavoir sur le Mont de Riaz, lesquel fut demeure a la maison comme par avant ².

Item le 5 du moy daugst (= d'août) l'an 1561 furent monseigneur labbe Gerad, monseigneur Clery nostre advoyer par Bartholome Reignaut, nostre chastellain de Molllettes Anthoyne Du Villard, frère Glaudo Frachiboz et Johannes Vionet notaire, visiter le domage fait en nous boyss de Posat ².

Item le 17 de octobre lan 1561 furent commis les deulx seigneurs de Fribourg nostres princes assavoir monsieur le borsier Reiff et monseigneur Anthoyne Krummenstol envoyes pour pascifie [= pacifier, conclure] la paix causand la foy cieulx de Glaris et les 5 cantons ³. (A suivre)

couvent. Jean Chollet fut abbé d'octobre 1572 au 1^{er} juillet 1580. Pierre Deschoux se signala par son inconduite, il fut au nombre des trois moines pensionnés. Savari fut aussi tristement célèbre. Pitton ne fit pas parler de lui, il fut aussi pensionné en 1580. Cf. : Berthier, *op. cit.*, p. 78-102. A.C.F. Manuaux du Conseil, juin 1554, février 1557.

¹ Ces détails d'ordre météorologique que l'on retrouve dans toutes les chroniques médiévales sont fort intéressants. Fracheboud en donnera encore quelques-uns dans la suite.

² Au sujet de ces deux faits, nous n'avons trouvé aucune autre mention. A Posat, l'abbaye d'Humilimont avait reçu entre 1137 et 1148 un vaste domaine des seigneurs de Pont. En 1420 elle accensa le tout, sauf la forêt. Tantôt les paysans du voisinage, tantôt les forces de la nature y causaient de vastes dégâts.

³ C'est la célèbre affaire surnommée « guerre de Tschudi ». Fribourg fut alors au nombre des cantons arbitres chargés de régler le conflit. Cf. : Dierauer, *Histoire de la Confédération suisse*, t. III, p. 369-371.
